



Programme Remise à niveau SSIAP 1

Agent de sécurité incendie - Remise à niveau

21 heures (3 jours)

Réf. FORM-SSIAP1-RAN · Édition 2026 · Arrêté du 2 mai 2005 modifié

21 h

3 JOURS

6 à 12

PARTICIPANTS

35-0012

AGRÈMENT PRÉFECTURE

RS5641

RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE

LE DISPOSITIF

Présentation de la formation

Intitulé	Remise à niveau SSIAP 1 - Agent de sécurité incendie.
Public visé	Titulaires du SSIAP 1 ayant dépassé la date de recyclage ou ne justifiant pas de 1 607 h d'activité sur 36 mois.
Prérequis	Être titulaire du SSIAP 1 ; secourisme en cours de validité (SST, PSE1/PSE2 ou PSC1 de moins de 2 ans) et certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois.
Durée	21 heures (3 jours).
Effectif	De 6 à 12 participants.
Modalité	Présentiel, en intra ou inter-entreprises.
Lieu	Centre d'Affaires Alizés, Cesson-Sévigné (ou dans vos locaux).
Délai d'accès	Nous consulter.
Accessibilité	Locaux accessibles PMR. Situation de handicap : nous contacter.
Reconnaitances	Centre agréé Préfecture n° 35-0012. Certifié Qualiopi n° QUA009450. Diplôme SSIAP 1 - RS5641.

COMPÉTENCES VISÉES

Objectifs pédagogiques

- 1 Reprendre et consolider les fondamentaux de sécurité incendie.
- 2 Réactualiser la prévention, les moyens de secours et les installations.
- 3 Remettre en pratique l'intervention, l'exploitation du PC et les rondes.
- 4 Retrouver l'aptitude à exercer les missions d'agent SSIAP 1.

Séquences de la remise à niveau

Séquence 1 - Fondamentaux de sécurité incendie 3 h	Séquence 2 - Prévention 5 h
Séquence 3 - Moyens de secours 3 h	Séquence 4 - Mise en situation d'intervention 6 h
Séquence 5 - Exploitation du PC sécurité 2 h	Séquence 6 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux 2 h

Remise à niveau sans examen ; évaluation formative continue.

MÉTHODES, ÉVALUATION & FINANCEMENT

Modalités pédagogiques, validation & financement

- ♦ **Moyens** : apports théoriques, mises en situation et exercices sur feu réel ; support de formation remis ; salle équipée ; effectifs maîtrisés. Visites applicatives en conditions réelles (conventions de mise à disposition d'ERP).
- ♦ **Encadrement** : formateurs SSIAP 3 qualifiés, inscrits nominativement à l'agrément préfectoral n° 35-0012.
- ♦ **Évaluation** : évaluation formative continue (pas d'examen final).
- ♦ **Suivi** : feuilles d'émargement par demi-journée ; questionnaire de satisfaction.
- ♦ **Sanction** : attestation de remise à niveau (aptitude à exercer les missions d'agent SSIAP 1).
- ♦ **Financement** : plan de développement des compétences de l'employeur (art. L.6321-1 du Code du travail) ; prise en charge OPCO possible (organisme certifié Qualiopi) ; France Travail selon situation.
- ♦ **Références** : arrêté du 2 mai 2005 modifié ; règlement de sécurité ERP ; réglementation IGH ; Code de la construction et de l'habitation ; Code du travail.

Tarifs et conditions : sur devis, selon l'effectif, la modalité (intra / inter) et vos contraintes.
Devis personnalisé sous 48 h.

Contact & inscription - Pôle Formation

22 rue de la Rigourdière, Centre d'Affaires Alizés (Bureau 116), 35510 Cesson-Sévigné

Tél. 02 99 83 05 52 · formation@sigmaxis.fr · sigmaxis.fr

Sigmaxis Formation - SAS à associé unique, RCS Rennes 999 213 796 00017, APE 8559A. Déclaration d'activité n° 53351283135 auprès du préfet de région Bretagne ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi n° QUA009450 délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation. Centre agréé par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine n° 35-0012 (arrêté du 24 juin 2026) pour les formations SSIAP 1, 2 et 3, recyclages et remises à niveau.